

# Le ski nautique



Fédération Française de Ski Nautique

## L'Île-de-France, 1<sup>re</sup> région française

Avec 4 500 licences, le ski nautique francilien est la plus grosse ligue française en volume de licences. Avec ses premiers clubs créés au début des années quatre-vingt-dix, l'Île-de-France a toujours été en tête des régions avec la région Rhône-Alpes.

## Des pratiquants très jeunes

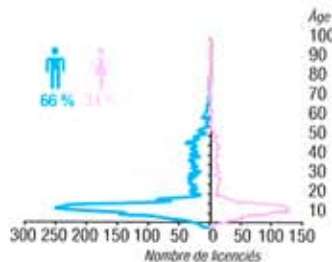
Cette discipline de glisse compte un taux de moins de 20 ans élevé (67 %) ainsi qu'un peu plus d'un tiers de femmes dans ses rangs. La convention d'objectif signée avec le conseil régional a grandement participé au développement de ce sport avec des actions sur la formation, les femmes et les enfants (dont le baby ski notamment). Passé 20 ans, la répartition des licences est homogène dans les différentes classes d'âges.

## Les 3/4 de la pratique en Seine-et-Marne

La répartition de la pratique du ski nautique est totalement déséquilibrée à l'Est du territoire francilien. En effet, 74 % de la pratique est concentrée en Seine-et-Marne. La forte implantation du ski nautique dans ce département s'explique en grande partie par le fait qu'il y existe de nombreuses anciennes carrières et gravières ayant fait l'objet d'aménagements spécifiques à l'issue de leur exploitation, ainsi que de nombreux plans d'eau. De plus, les locations de ces derniers y sont moins onéreuses que sur les autres plans d'eau de l'Île-de-France. Les clubs franciliens les plus importants sont par ailleurs localisés dans le sud de la Seine-et-Marne. En effet, il existe à Gravon trois plans d'eau réservés à la compétition et les grands championnats sont organisés à Nemours. Enfin, le plus important club en termes de licenciés se situe à Chartrettes.

Plus de la moitié des licenciés des

## Pyramide des âges des licenciés de ski nautique en 2008 en Île-de-France



Source : FFSN - Fichiers licenciés, 2008  
Lecture du graphique : 126 femmes sont âgées de 12 ans en 2008.

autres départements n'hésite d'ailleurs pas à rallier la Seine-et-Marne dans le but de pratiquer le ski nautique. Par exemple, 58 % des Alto-séquanais et des habitants des Yvelines viennent pratiquer le ski nautique en Seine-et-Marne. Et ce malgré l'éloignement. Ce taux monte même à 76 % pour les habitants du Val-d'Oise. À noter qu'aucun club n'est implanté dans ce département, malgré les nombreux plans d'eau.

Les 26 % de licenciés pratiquant dans des clubs hors de la Seine-et-Marne, sont répartis de façon assez homogène sur le territoire francilien. Les taux allant de 6 % pour Paris et la Seine-Saint-Denis, à 3 % pour l'Essonne, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

La pratique au sein des bases de plein air et de loisirs est quant à elle limitée à une pratique loisir dans des structures non affiliées à la fédération.

Le ski nautique se pratique au sein de ces zones de loisirs sur téléski nautique (traction par câble et non par bateau).

## Lieu de domiciliation des licenciés franciliens de ski nautique

